

Les engagements du Plan Régional pour la Prévention et la Lutte contre l'Illettrisme (PRPLCI)

2015-2018

Ces engagements sont repris dans la charte d'engagement à laquelle peuvent souscrire tout partenaire impliqué dans la lutte contre l'illettrisme.

=

La prévention et la lutte contre l'illettrisme constituent la priorité des institutions signataires de ce document qui s'engagent à placer au cœur de leur action, cette orientation.

Les signataires s'engagent, dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme ci-devant, à conjuguer leurs efforts, à mobiliser les moyens logistiques et financiers dont ils disposent afin de mener, suivre et évaluer, de manière efficace et lisible, des actions concertées en faveur de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, dans le respect de leurs compétences.

ARTICLE 1 : OBJET ET CONTENU DU PLAN

Le Plan régional de prévention et de Lutte contre l'Illettrisme qui sera déployé sur la période 2015-2018.

Outre les objectifs généraux, ce plan précise les publics visés en priorité, les principaux axes d'intervention, les moyens des partenaires signataires, les conditions de réalisation des actions à mettre en œuvre et de leur évaluation.

ARTICLE 2 : MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens humains et financiers dont ils disposent pour atteindre les objectifs visés.

Il s'agit notamment :

- Des moyens inscrits au CPER 2014-2020 et dans le Programme Opérationnel du FSE 2014-2020,

- Des moyens propres aux services de l'Etat : Préfecture, DIECCTE, CSNM, DAC, DTPJJ, RSMA-M, Centre Pénitentiaire de Ducos ;
- Des moyens propres de l'Académie de la Martinique sur la partie Prévention de l'illettrisme par des actions spécifiques depuis l'entrée en grande section jusqu'au BTS avec l'appui d'un Comité de pilotage constitué de trois IEN du 1^{er} et du 2nd degré ;
- Des moyens propres du Conseil régional en matière de formation professionnelle des publics fragilisés par la mise en place de dispositifs spécifiques avec l'appui de l'EPA-OFE (formations de base, remise à niveau et compétences clés, professionnalisation), en direction des CFA pour les apprentis en difficulté avec les savoirs et compétences de base (CFA URMA, CFA BTP, CFA AGRICOLE), en direction du réseau E2C (Nord, Sud et Centre) et sur le décrochage scolaire ;
- Des moyens propres du Conseil général (BDP, Service de l'insertion et de l'action sociale) en direction des publics de la petite enfance jusqu'aux séniors ;
- Des moyens propres des Communautés d'agglomération (ESPACE SUD, CACEM, CAP NORD) en matière d'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle ;
- Des moyens propres de la CAF dans le cadre de l'accompagnement de leurs bénéficiaires dans leur démarche de dématérialisation des prestations ;
- Des moyens et/ou ressources propres aux partenaires associés à cette charte et ce plan : ANLCI, le Centre Ressources Illettrisme, AGEFOS-PME, ANFH, AREF-BTP, CNFPT, FAFSEA, OPCALIA, UNIFORMATION, POLE EMPLOI, MAISON DE L'ENTREPRISE ;
- Dans le cadre de partenariats avec les structures d'accueil et prescripteurs : les Missions Locales du Centre (MILCEM), de l'Espace Sud et du Nord, ainsi que les acteurs de la société civile (CROIX-ROUGE) ;
- Dans le cadre de partenariats avec les associations (APFEE-Coup de pouce clé – AMIPRO – LABO DES HISTOIRES - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT-FOL – CRESS de la Martinique) ;
- Dans le cadre de la mise en place du Plan communal de prévention et de lutte contre l'illettrisme de la Ville de La Trinité.

Un référent responsable du suivi des actions menées sera désigné par chacune des instances précitées.

ARTICLE 3 : GOUVERNANCE

Le dispositif de Prévention et de Lutte contre l'illettrisme en Martinique s'articulera comme suit :

1. Un comité de pilotage
2. Un comité technique
3. Une animation régionale avec des groupes de travail thématiques

Le fonctionnement de chacune de ces instances de gouvernance est décrit ci-après.

1-Le comité de pilotage :

A) composition et présidence :

- Il est composé des membres signataires de la Charte de partenariat et du plan,

- Sa présidence annuelle est assurée par l'un des 3 membres fondateurs : l'Etat (Préfecture et Académie), la Région et le Département puis la CTM

Pour la période 2015-2016, la présidence sera assurée par la **Préfecture de Martinique**.

B) Pilotage stratégique et animation :

- Sous l'autorité de la présidence en cours, un pilotage stratégique collégial est assuré par les membres fondateurs
- L'animation technique du dispositif est assurée par la Chargée de mission régionale de l'ANLCI

C) Mission et périodicité :

Le comité de pilotage :

- Définit une politique régionale concertée interinstitutionnelle de prévention et de lutte contre l'illettrisme
- Arrête les orientations et les moyens du plan d'orientation stratégique annuel ainsi que les modalités d'évaluation, de mesure et de bilan.

Il se réunit au moins deux fois par an pour :

- Définir les actions prioritaires à mettre en œuvre par le Comité technique annuellement,
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan à partir des différents types d'indicateurs présentés dans les fiches action qui le composent,
- Décider des éventuels réajustements,
- Capitaliser, communiquer et diffuser les actions menées et les résultats.

Le comité de pilotage restreint peut faire appel à toute expertise interne et/ou externe qu'il juge nécessaire.

2- Le comité technique :

A) Définition et composition :

Le comité technique regroupe les référents nominatifs des signataires de la charte et des partenaires associés.

B) Mission et périodicité :

A partir des orientations du Comité de pilotage, il assure la mise en œuvre des actions, chaque référent étant responsable de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de son/ses action(s).

3- L'animation régionale

L'animation régionale est composée :

- Des actions d'animation du dispositif mises en œuvre par la Chargée de mission régionale pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme de l'ANLCI
- La réunion des groupes de travail thématiques mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du plan régional. 4 axes de travail ont été définis :

1. **Axe Prévention de l'illettrisme**
2. **Axe Accompagnement des 16-25 ans**
3. **Axe Savoirs de base et monde du travail**
4. **Axe Gouvernance et appui aux acteurs**

Cette instance est réunie par la Chargée de mission régionale pour approfondir l'une ou l'autre des thématiques liée aux actions mises en œuvre. Les travaux réalisés en atelier sont transmis au Comité technique qui en rend compte au Comité de pilotage.

Le secrétariat des séances des différentes instances et le compte-rendu sont assurés par la Mission régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme

ARTICLE 4 : ELARGISSEMENT DU PARTENARIAT

Pour atteindre les objectifs fixés, de nouveaux partenariats pourront venir en appui du Plan Régional Illettrisme avec des organismes et institutions issus du monde de l'entreprise, du monde économique et de la société civile.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CHARTE

La présente charte prend effet dès sa signature pour la durée du Plan Régional pour la Prévention et la Lutte contre l'Illettrisme 2015-2018.

Cette charte peut être modifiée par avenant.

Fait à Fort de France, le 7 septembre 2015.

Fabrice RIGOLET ROZE
Le Préfet de la région Martinique



Serge HETCHIMY
Le Président du Conseil Régional de Martinique



Josette MANIN
La Présidente du Conseil Général

Pour la Présidente du Conseil Général
et par délégation

Le 1er Vice Président
David ZOBDA

Hervé FERNANDEZ
Le Directeur de l'ANLCI
Le Directeur

Hervé FERNANDEZ

Catherine BERTHO LAVENIR
La Rectrice de l'académie

Pour la Rectrice et par délégation
Le Directeur Académique Adjoint
des Services de l'Éducation Nationale

Pierre ZABULON